

CONFEDERE N° 42

Valais et Lex Koller.

Quand l'Etat viole le droit.

La lex Koller est une hérésie de l'Etat de droit mise en place par des autorités qui ne respectent pas la Constitution.

- Viol du principe de la liberté du commerce et de l'industrie.
- Viol de l'égalité des citoyens devant la loi
- Intègre comme une règle la discrimination entre citoyen d'un même pays.
- Viol les accords internationaux de libre échange et les accords bilatéraux.
- Donne un pouvoir à des autorités administratives et à des organisations reconnues, les unes et les autres sans légitimité démocratique, de décider ce qui est bon ou non pour les citoyens.

Remèdes

La fiscalité pourrait encourager ou non la bonne utilisation du territoire en plus des règles sur l'aménagement du territoire

La fiscalité pourrait encourager la les lits chauds au détriment des lits froids.

Mais cet instrument est oublié car l'Etat il veut orienter, décider, régler mais surtout il veut le faire pour certains et pas pour d'autres.

Ainsi la lex Koller s'est bien gardée d'intervenir dans les champs industriels, bancaires, immobilier de villes, des commerces

Qui viendra louer un chalet en novembre à Mase?

Pour changer le tourisme il faut changer la société, il ne faut plus que les vacances soient attribuées seulement en juillet et août et 15 jours à Noël et 15 jours à Pâques. !

M. Cina en soumettant tout le Valais à autorisation répare une précédente injustice par une autre injustice sur un fond législatif injuste : la lex Koller.

Généralisons le processus d'autorisation à toutes les activités économiques du pays on verra bien !

Ry